

2022

Rapport
d'Orientation
Budgétaire

Table des matières

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2022.....	3
2/ LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 IMPACTANT LA STRATE COMMUNALE.....	7
La réforme des indicateurs financiers	8
La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives	8
L'évolution des Dotations de l'Etat	8
3/ DES PISTES DE REFLEXION POUR UN PACTE FINANCIER ET FISCAL METROPOLITAIN EN 2022.....	9
Nouvelle répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	9
Concertations en perspective sur les dotations métropolitaines	10
4/ HOUEMONT : EMPLOI, ECONOMIE, LOGEMENTS.....	10
5/ HOUEMONT : SITUATION FINANCIERE ACTUELLE ET PROJETEE.....	11
Un potentiel financier et fiscal élevé	11
Des taux de fiscalité locale maintenus	12
Maintien des dotations en 2021 et 2022	13
Une situation financière maîtrisée : encours de la dette et capacité de désendettement	13
6/ LE BUDGET : REALISE 2021.....	14
Budget d'investissement – Réalisé 2021	14
Budget de fonctionnement – Réalisé 2021	16
7/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022-2024.....	18
Un budget de fonctionnement 2022 en suréquilibre	18
Impact budgétaire des projets d'investissements pour les années à venir	18
Sollicitation de dotations et subventions	19
8/ LES ORIENTATIONS ET PROJETS MUNICIPAUX DES ANNEES A VENIR.....	20
Un budget participatif pour favoriser les initiatives citoyennes	20
Des acquisitions foncières pour développer le patrimoine communal	20
Un projet de vidéo-protections pour la sécurité	20
Une consommation énergétique pilotée et maîtrisée	21
Soutien communal au tissu associatif	21
Poursuite de l'appui au CCAS	22
Une stratégie de communication renforcée	22
Culture et animations houdemontaises : un nouveau programme riche et renouvelé	22
Des projets « Vie scolaire et Jeunesse » initiés et soutenus par la municipalité	23
Un nouveau label houdemontais pour les Jeux Olympiques 2024	23
Une politique environnementale engagée	24

PREAMBULE

Bien que ce débat ne soit pas une obligation pour notre commune, la municipalité a souhaité néanmoins mettre à l'ordre du jour de l'assemblée le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la commune au regard de sa situation financière.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un rendez-vous essentiel en amont de l'examen du budget.

Toutes les collectivités devront avoir adopté leur budget primitif, au plus tard le 15 avril prochain. Dans les communes de plus de 3 500 habitants (et les EPCI comprenant au moins une commune de cette taille), ce vote doit être précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Rien n'interdit bien sûr aux communes n'entrant pas dans ce champ obligatoire de l'organiser. Le DOB peut constituer un moment clé de la vie communale, et d'autant plus aujourd'hui, dans un contexte financier contraint (récents transferts de compétence, réduction des ressources, réforme fiscale à venir...).

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République – (ATR) » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget sont précisées (concours financiers, fiscalité, tarification et subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022.

1/CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2022

Sources : Note de conjoncture INSEE – La banque postale ; Perspectives économiques de l'OCDE ; impot.fouv.fr ; [Toute l'europe.eu](http://Toute_l'europe.eu)

Au niveau mondial

L'économie mondiale connaît une croissance bien plus forte qu'anticipé il y a un an, mais la reprise est inégale et expose les économies avancées, comme les économies de marché émergentes à divers risques. Selon l'OCDE, les mesures de soutien extraordinaires, mises en place par les pouvoirs publics et les banques centrales, ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé. Compte tenu du déploiement continu de la vaccination et de la reprise progressive de l'activité économique, aujourd'hui en cours, l'OCDE prévoit **une croissance vigoureuse au niveau mondial** de 5.7% cette année et de **4.5% en 2022**, des chiffres à peine modifiés par rapport aux taux respectifs de 5.8% et 4.5% prévus dans les perspectives économiques de mai 2021.

Les pays sortent de la crise et sont face à des enjeux différents, qui souvent s'expliquent par leurs forces et faiblesses respectives avant le COVID-19, et par les stratégies déployées par leurs pouvoirs publics durant la pandémie. Même dans les pays où la production et l'emploi ont renoué avec leurs niveaux d'avant la pandémie, le redressement est incomplet, les chiffres de l'emploi et des revenus demeurant inférieurs à ceux attendus avant la pandémie.

La forte disparité des taux de vaccination d'un pays à l'autre amplifie l'inégalité de la reprise. De nouveaux épisodes de propagation du virus contraignent certains pays à imposer des restrictions d'activité, qui aboutissent à des goulets d'étranglement et accentuent les pénuries sur le marché de l'offre.

Les perspectives concernant l'inflation, qui a fortement augmenté aux Etats-Unis et dans certaines économies de marché émergentes, mais demeure relativement faible dans de nombreuses autres économies avancées, en particulier dans la zone euro, affichent une nette variation.

Une hausse rapide de la demande, au fur et à mesure de la réouverture des économies, a poussé vers le haut les prix des produits de base essentiels comme le pétrole et les métaux, mais aussi les prix de l'alimentation, dont l'impact sur l'inflation s'est fait plus fortement ressentir, dans les économies de marché émergentes. Les dérèglements causés par la pandémie dans les chaînes d'approvisionnement, ont amplifié les tensions sur les coûts. Dans le même temps, les coûts du transport maritime augmentaient fortement.

Cela étant, **ces tensions inflationnistes devraient finir par se dissiper**, selon les perspectives économiques intermédiaires. La hausse des prix à la consommation dans les pays du G20 devrait, selon les prévisions, atteindre son pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022. La croissance des salaires demeure globalement modérée et les anticipations d'inflation à moyen terme restent contenues.

En Europe

Comme le reste du monde, l'Union européenne a été fortement touchée par le choc économique dû à la pandémie de COVID-19. La phase de récession, débutée en 2020, voit le PIB européen de 2020 chuté de 6.1% par rapport à 2019. Toutefois, en dépit du prolongement de nombreuses mesures

sanitaires, **l'année 2021 devrait voir un rebond de l'activité avec une croissance de 4.8% au niveau européen**, prévoit la Commission européenne.

Comme lors de la crise de 2008, la lourde perte d'activité du continent a forcé les Etats à intervenir massivement pour venir en aide à des secteurs entiers de l'économie, creusant leurs déficits et les dettes publiques. Le déficit atteint 6.9% du PIB en 2020 pour l'Union européenne des 27 et 7.2% pour la zone euro.

Même trajectoire pour la dette publique des Etats membres, **le niveau global de la dette a atteint 90.7% du PIB européen en 2020**.

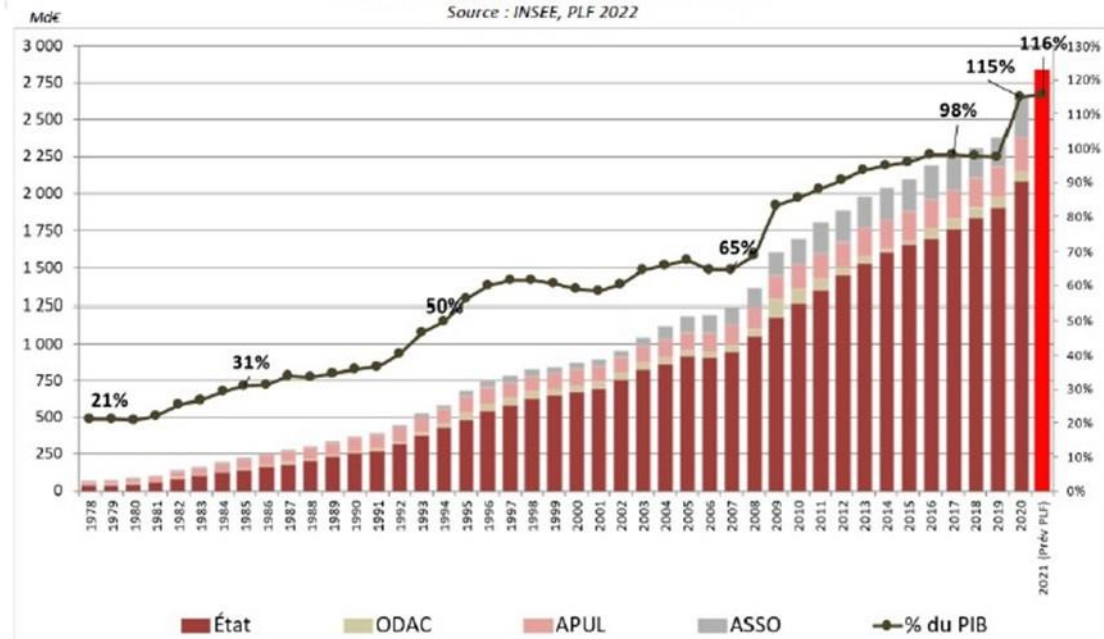
Concernant **le taux de chômage de l'Union**, il touche particulièrement les jeunes avec **un taux record de 17.1% pour les moins de 25 en 2021**.

En France

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1.1% au 2ème trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique, au cœur de l'été, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1.2% en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6% selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par **un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise** (8% au 2ème trimestre 2021). Au cours des derniers mois, **l'inflation a accéléré**. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1.9% sur un an en août). Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas, les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

La dette publique atteint le seuil record de 115 % du PIB en 2020, avec une forte augmentation de l'endettement de l'État et de la Sécurité sociale.

Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht
Répartition par sous-secteur (milliards d'euros et % PIB)
Source : INSEE, PLF 2022



Les Chiffres pour l'année 2021

Budget prévisionnel de l'Etat : 591 milliards d'euros de dépenses

Produit Intérieur Brut (PIB) : +1,1 % au 2ème trimestre 2021

Dettes publiques : 2 739 milliards d'euros (INSEE du 25/06/2021)

Quoi qu'il en coûte – Crise COVID 19 (aides de tous types apportées aux entreprises françaises) : 240 milliards d'euros.

Déficit public estimé à 9.4% du PIB

Dettes publiques estimées 115% du PIB

Les montants territorialisés du Plan France Relance :

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté **France Relance, son plan pour l'économie doté de 100 milliards d'euros**, dont 35 milliards pour la transition énergétique, 34 pour la compétitivité des entreprises et 36 pour la cohésion sociale et territoriale. Pour l'année 2022, ce plan représente 1/3 du budget annuel de l'Etat et dont 40 % ont été financés par l'Union européenne (fonds mobilisables par les Etats membres jusqu'en 2026 et remboursables jusqu'en 2058).

Dans un dossier de presse de mai 2021, le Gouvernement a annoncé dans ce cadre, **un soutien inédit aux collectivités locales de 10.5 milliards d'euros**, évoquant ainsi une territorialisation de la relance.

Ces montants sont répartis comme suit :

- 4.2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes (clause de sauvegarde du bloc communal, avances aux départements en matière de DMTO ou soutien aux autorités organisatrices de la mobilité par exemple) ;

- 3.7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...);
- 2.5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien, dont :
 - ✓ 950 millions de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine),
 - ✓ 950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes, intercommunalités et départements,
 - ✓ 650 millions pour la dotation régionale d'investissement (DRI) au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et des mobilités.

Il est à noter que ces montants sont des évaluations réalisées à un moment donné, sur la base des prévisions d'évolutions des recettes par exemple, et qu'ils font l'objet d'ajustements par la suite sur la base des recettes réellement encaissées. C'est le cas notamment du mécanisme de compensation des pertes de recettes. De même, les dotations d'investissement peuvent être alimentées par de nouveaux financements mais également par la réutilisation de programmes déjà existants. Il n'est donc pas toujours aisé d'estimer la portée exacte de ces mesures dans les comptes pour les exercices 2021 ou 2022.

Au niveau communal

Ce nouvel exercice budgétaire s'inscrit à nouveau dans **un contexte de crise sanitaire marqué par des vagues successives de Covid 19 qui entravent projets et visibilité sur les perspectives à venir**. Les indicateurs économiques et projections 2022 restent incertains et leurs évolutions peuvent remettre en cause les choix et orientations politiques définies.

La municipalité poursuit son action, dans cet environnement évolutif, pour mettre en œuvre le programme présenté lors des élections de mars 2020. **L'environnement, le cadre de vie et la sécurité restent au cœur de nos priorités**. Les grands projets d'investissements initiés se feront sous un mode de concertation et de **co-construction avec les habitants**. Dans les domaines qui relèvent de sa compétence, les élus associeront la Métropole aux réflexions et solliciteront leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de la circulation et des transports.

Sur le volet Jeunesse, le nouveau Conseil Municipal des Enfants, le déploiement des Chantiers Jeunes et la mise en place d'un service extrascolaire les mercredis et pendant les vacances témoignent de la mobilisation des élus. Les investissements, réalisés au sein du groupe scolaire Maurice et Katia Krafft, visent à sécuriser notre « école », à l'accompagner dans le virage du numérique et à répondre aux besoins des enseignants.

La commune poursuivra **son soutien au tissu associatif** très dynamique sur la commune, qui reste un vecteur privilégié pour créer du lien entre les houdemontais et apporter un rayonnement local.

Par ailleurs, la municipalité s'investit pleinement, au côté du CCAS, pour **promouvoir toutes les actions en direction des publics fragiles et seniors** si durement touchés par le contexte de crise actuelle.

Toutes les initiatives et projets, présentés dans ce rapport d'orientation budgétaire, seront mis en œuvre dans le respect du budget voté par le conseil municipal. Les élus s'attachent à **préserver une capacité d'autofinancement suffisante** pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des années à venir.

2/ LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 IMPACTANT LA STRATE COMMUNALE

Source PLF 2022

La loi de finances 2022 vise à **accentuer les dépenses et l'investissement pour favoriser la croissance économique**.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dans laquelle s'inscrit le PLF 2022, n'est désormais plus adaptée à la conjoncture économique qui nous situe sur un niveau d'endettement national jamais atteint. Elle sera sûrement remplacée par **une nouvelle loi de programmation sur la période 2023-2027**, laquelle fera **vraisemblablement participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics**. Les recettes provenant de l'Etat sont donc imprévisibles pour les exercices à venir.

La réforme des indicateurs financiers

Le PLF 2022 entreprend la révision des modes de calcul de ces indicateurs, parmi lesquels le potentiel financier et l'effort fiscal. Cette réforme fiscale sur les indicateurs financiers va avoir un impact significatif sur les finances des collectivités.

L'origine de cette réforme provient de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a bouleversé les paniers fiscaux en transférant la taxe foncière départementale à la commune et de la TVA à l'EPCI.

Les évolutions majeures à retenir sont **la prise en compte dans les potentiels fiscaux et financiers des communes de nouvelles ressources**, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) basés sur une moyenne sur trois ans, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.

Pour rappel, le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, plus il est élevé, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement faible. Une étude du Cabinet FCL Gérer la Cité récapitule les changements générés par la réforme des indicateurs en fonction de la taille de la commune. **Pour les communes de 2000 à 3499 habitants, l'évolution serait de +3,1%.**

Une montée en charge progressive de la réforme aura lieu de 2023 à 2027 jusqu'à une mise en place intégrale en 2028.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Le Code Général des Impôts prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait ainsi être d'un niveau record en 2022.

Cette inflation aura un impact significatif sur l'augmentation des recettes fiscales liées à la taxe foncière.

L'évolution des Dotations de l'Etat

Afin de favoriser la reprise économique en France, l'Etat a décidé d'abondements de la DSIL (*Dotation de Soutien à l'Investissement Local*) en faveur du bloc communal : 650 millions d'euros de DSIL « thermique » en 2021 qui vise la rénovation énergétique des bâtiments publics. L'effort est maintenu en 2022 par un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros

La DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) demeurerait stable et l'accent serait porté sur les dotations de péréquation des communes avec une augmentation de 95 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

3/ DES PISTES DE REFLEXION POUR UN PACTE FINANCIER ET FISCAL METROPOLITAIN EN 2022

Alors que la Métropole du Grand Nancy se distingue par son haut niveau d'endettement, l'exercice 2021 aura permis de poursuivre la réduction de l'encours de dette (de 660,7 M€ fin 2020 à 655,55 M€ fin 2021), par la stabilisation de ses dépenses de fonctionnement, et des produits de fiscalité meilleurs que prévus, et cela sans pour autant recourir à des hausses d'impôts.

L'année 2022 devrait pourtant être marquée par une **hausse significative des dépenses de fonctionnement** de la Métropole en raison **de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie**. En parallèle, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il ne peut à ce jour être totalement exclu que des mesures d'aides supplémentaires soient actées, au titre du soutien au tissu économique et social.

Enfin, 2022 sera une année charnière pour le mandat en cours car il traduira budgétairement les orientations de la Métropole en matière d'investissement et marquera le début des dépenses relatives au plan métropolitain des mobilités (300 M€ de 2021 à 2026).

C'est dans ce contexte que de nouvelles concertations seront réalisées au cours de l'exercice 2022 pour **construire le Pacte financier et fiscal**. Ce dernier, en application des dispositions du Code Général des Impôts, est obligatoire lorsque l'EPCI est une métropole et doit être adopté, **au plus tard, le 31/12/2022**.

Le pacte vise à « **réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes** » et doit tenir compte « **des efforts de mutualisation des recettes et des charges** à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des critères retenus pour la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) et des reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ».

Nouvelle répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Au titre de l'exercice 2021, La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM), versée aux communes, connaît une hausse de 3,7% en raison d'une hausse des bases de CFE suite à la reprise économique. Par délibération du 23/09/21, Le conseil métropolitain a acté de neutraliser cette hausse par une contribution des communes au FPIC à hauteur de ce montant. **Pour Houdemont, le montant de la DSM 2021 est de 108 933 € (104 871 € en 2020). La part du FPIC pour Houdemont est de 8108 € pris en charge par la commune pour 3778 €.**

En outre, le conseil métropolitain a pris acte d'un rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation de la Métropole du Grand Nancy vers ses communs membres. Ce rapport a permis de présenter les différentes attributions de compensation et leur évolution puis d'apporter une analyse sur le coût réel de chaque compétence au regard des montants d'attributions de compensation retenus initialement par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Après analyse, il apparaît que l'ajustement de l'attribution de compensation est toujours significativement sous-estimé par rapport à l'évolution du coût réel de la compétence. Le rapport encourage à être vigilant sur le calcul du coût des compétences au moment de leur transfert. Il contribuera également à orienter les débats dans le cadre de la refonte des relations financières entre le Grand Nancy et ses communs membres.

Concertations en perspective sur les dotations métropolitaines

De nouvelles concertations seront réalisées, au cours de l'exercice 2022, pour façonner le pacte financier et fiscal, lequel aura pour **objectif de dégager des marges de manœuvre** dans un contexte budgétaire et sanitaire tendu bien que marqué par des politiques publiques ambitieuses, tout en maintenant la solidarité au sein du territoire. Parmi les sujets sur lesquels une **réflexion approfondie** peut être menée, il convient notamment de citer **la répartition des critères de calcul de la dotation de solidarité métropolitaine pour renforcer la solidarité**, l'ajustement des attributions de compensation, le transfert de recettes fiscales des communes vers le Grand Nancy ou encore une modulation de la prise en charge du FPIC par les communes.

La municipalité prendra part à ces débats et porte toute son attention et sa vigilance à une évolution potentielle des ressources attribuées par la Métropole. En effet, l'attribution de compensation, basée sur les montants évalués des transferts de compétences, et la Dotation de Solidarité Communautaire, qui reposent sur des critères définis par l'EPCI, représentent 845 515 € de dotations en 2021, soit 41% de recettes de fonctionnement.

4/ HOUEMONT : EMPLOI, ECONOMIE, LOGEMENTS

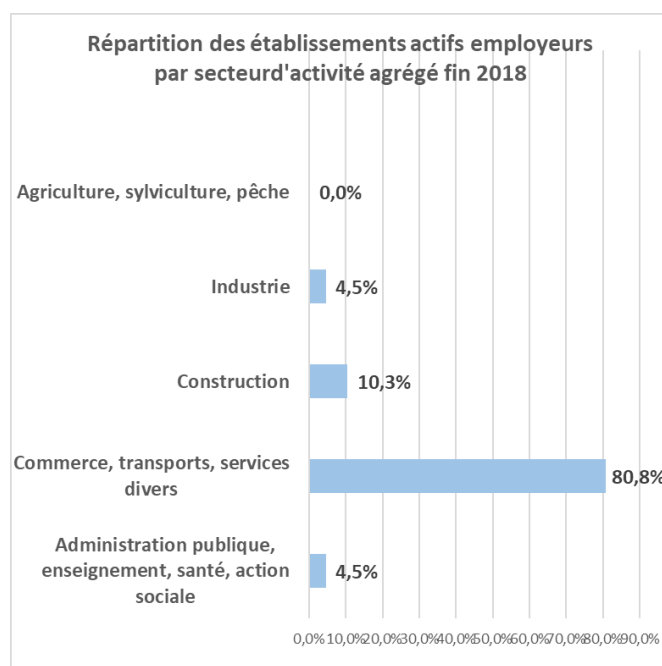
Source INSEE 2018

Depuis 1996 Houdemont a intégré le District Urbain devenu par la suite Communauté Urbaine et, depuis 2016, Métropole du Grand Nancy. La Métropole compte 261 638 habitants.

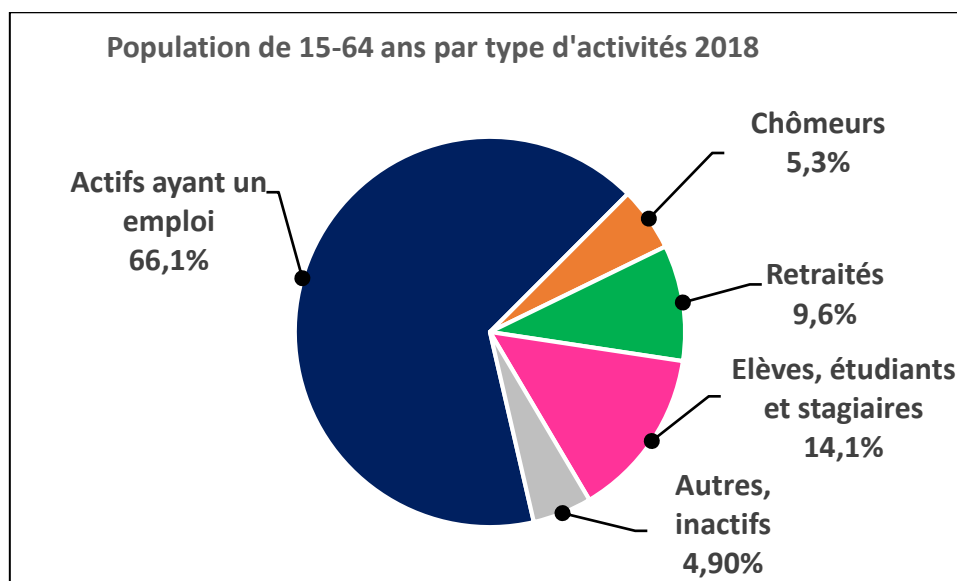
En 2021 **la population de Houdemont est de 2152 habitants** et a connu une baisse de 363 habitants de 2010 à 2018. Avec 36% d'Houdemontais âgés de plus de 60 ans, les seniors représentent une part importante de la population (25% au niveau national). 51% ont entre 15 et 69 ans et 13% de moins de 15 ans.

La population active, de 15 à 64 ans, représente 1256 personnes. 830 actifs ont un emploi, soit **un taux d'emploi de 66,1%**. 98 actifs résidents travaillent sur la commune.

Le taux de chômage s'élève à 7,4%.



170 établissements sont implantés sur Houdemont dont 70% comptent moins de 10 salariés.



70,7% des ménages résident à Houdemont depuis plus de 10 ans dont plus d'un quart depuis plus de 30 ans. La commune compte 921 résidences principales et 6 résidences secondaires. Les logements se composent de maisons pour 82% et pour 18% de logements. 58 logements sociaux y sont dénombrés.

Sur 898 ménages recensés sur la commune, 72% sont imposés sur le revenu (*France : 52% des foyers imposables*). Le revenu moyen disponible par unité de consommation est de 27 490 €/an, soit 2290 €/mois (*France : Revenu moyen disponible par unité de consommation de 21 110 €/an*)

5/ HOUEMONT : SITUATION FINANCIERE ACTUELLE ET PROJETEE

Source : Ministère de l'Intérieur Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL)

Un potentiel financier et fiscal élevé

Houdemont est historiquement la commune dont les potentiels financier et fiscal sont les plus élevés de la Métropole : 1688,91 €/habitant. En comparaison, pour la même strate communale, le potentiel financier moyen est de 895 € et pour la métropole du Grand Nancy de 1209,50 €.

Le calcul du potentiel financier est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Il est construit à partir du potentiel fiscal.

Pour rappel, Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition.

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente. L'Etat ne verse plus de DGF à Houdemont depuis 2020, ce qui porte le montant du potentiel financier au même montant que le potentiel fiscal.

Le revenu par habitant reste le second plus élevé des communes de la Métropole, derrière Dommartemont, à hauteur de 21 358 €.

Des taux de fiscalité locale maintenus

Un autre ratio fiscal important est constitué par **l'effort fiscal agrégé**. Ce dernier mesure la pression fiscale exercée sur un territoire. Pour notre commune, il se situe à **1,03** pour 1,26 pour la Métropole. Ce chiffre traduit **une volonté politique de contenir les taux communaux appliqués aux taxes locales**.

La municipalité a voté le **maintien des taux communaux sur le foncier bâti et non bâti depuis 5 ans** :

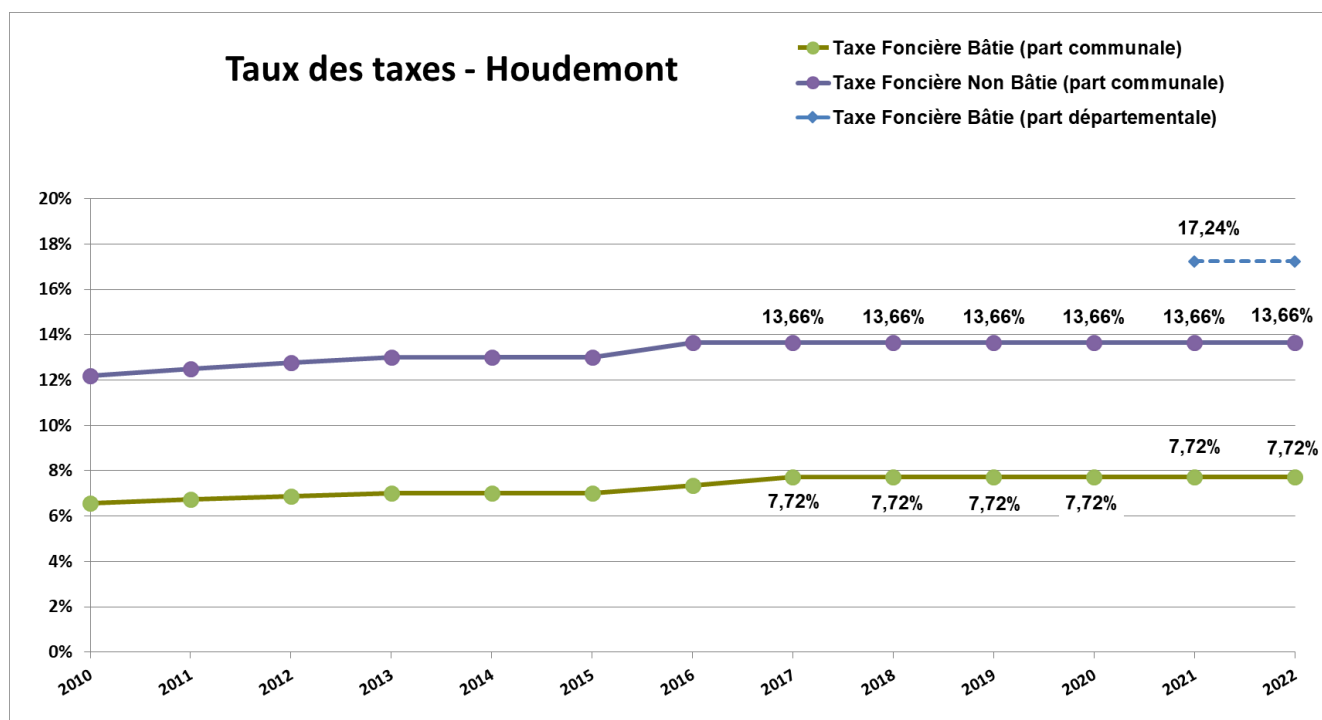
- Foncier bâti : 7,72%,
- Foncier non bâti : 13,66%,

Pour autant, la fiscalité locale a connu des évolutions importantes en 2021. En application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes, dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

A ce titre, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme du taux départemental (17,24%) et du taux communal (7,72%), soit un taux de référence pour l'année 2021 de 24,96%.

L'intégration de la part départementale dans le budget communal n'a aucun effet sur le montant dû par le contribuable.

Pour 2022, sera soumis au vote du conseil municipal le maintien des taux communaux pour la sixième année consécutive, dans le respect du programme présenté lors des dernières élections municipales. A ce stade, nous ne disposons pas du taux de taxe foncier bâti voté, en 2022, par le département et qui impactera les contribuables et les recettes fiscales de la commune.



Maintien des dotations en 2021 et 2022

Les dotations de l'Etat sont composées de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Houdemont ne perçoit plus de DGF depuis 2020 alors qu'elle s'élevait à 200 000 € en 2012. Notre commune a perdu 200 000 € de ressources en 10 ans, non compensées par l'Etat. **La DSR se porte à 14 550 €** en 2021, montant sensiblement équivalent depuis 2017 (diminution de 1000 € en 5 ans).

Au regard du potentiel fiscal et financier, **Houdemont est au dernier rang des communes de la Métropole concernant les montants de dotations versées par l'Etat (DGF+DSR)**. En 2022, les dotations de l'Etat seront de même niveau qu'en 2021.

Les dotations de la Métropole sont divisées en 2 dotations :

- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 108 933 €.**
- **L'Attribution de compensation** qui est basée sur l'évaluation, par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), du montant des transferts de compétences vers la Métropole : **748 517€.**

Le pacte financier et fiscal, qui doit être adopté avant fin 2022, va redéfinir, selon de nouveaux critères, les dotations attribuées aux communes membres. Au regard des indicateurs communaux de richesse et de pression fiscale, des interrogations subsistent sur les futures dotations aux communes.

Les dotations versées par la Métropole représente 41% de nos recettes de fonctionnement. A ce titre, nous devons être attentifs et vigilants sur les nouvelles dispositions appliquées à compter de 2023.

La FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA supportée pour les dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement. Elle a été particulièrement élevée en 2020 (468 207€) en raison de la construction du groupe scolaire. **Pour 2021, ce montant s'élève à 51 755 €** et dépend du montant de nos investissements. Ils devraient se situer **sur un même périmètre en 2022.**

Une situation financière maîtrisée : encours de la dette et capacité de désendettement

Le montant de la dette se situe, pour 2022, à 2,13 Millions d'Euros avec une annuité de remboursement de 174 226 €. La dette est essentiellement constituée du prêt contracté, en 2017, pour la construction du groupe scolaire Maurice et Katia Krafft. Aucun nouveau prêt n'a été souscrit en 2021.

Le montant de l'endettement par habitant est de 992 € en 2021.

81 €/an/habitant sont consacrés au remboursement de la dette en 2022.

Notre taux de désendettement est inférieur à 5 ans. Il est admis qu'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans est positif - de 10 à 12 ans, il reste acceptable et qu'au-delà de 15 ans, la situation deviendrait dangereuse.

En 2021 **l'autofinancement atteint un montant de 453 530 €** résultant d'un excédent dégagé sur le budget de fonctionnement en 2021. La commune retrouve pratiquement son niveau d'autofinancement d'avant crise sanitaire. La hausse de notre capacité d'autofinancement, constatée en 2020, s'expliquait prioritairement par l'impact de la crise Covid (période de confinement) sur les frais de fonctionnement.

Le niveau de capacité d'autofinancement 2021 nous permet de faire face à nos projets d'investissement tout en permettant le remboursement de notre dette.

Les prévisions montrent une capacité d'autofinancement brute et nette de la commune en légère baisse en 2022 par rapport à l'année précédente en raison :

- des dépenses de fonctionnement contenues mais impactées par la hausse des prix de l'énergie, le niveau d'inflation prévu, la réévaluation des grilles indiciaires des agents, l'aboutissement de procédures de recrutement en cours en 2021 ;
- d'une faible baisse du montant de remboursement annuel du capital de la dette : moins 9000 € par rapport à 2021.

6/ LE BUDGET : REALISE 2021

(Clôture provisoire au 01/02/2022)

Budget d'investissement – Réalisé 2021

En 2021, **plus de 30% des dépenses réelles d'investissements sont liées au cadre de vie et à l'environnement**. Deux projets marquants peuvent être cités : la création d'un espace détente aménagé avec un boulodrome, en proximité de la salle polyvalente et des travaux de rénovation au Parc de la Ronchère concernant l'amphithéâtre et la mise en place de nouveaux jeux d'enfants.

La section Travaux Sécurité représente **88,6 k€ d'investissements** réalisés pour l'année écoulée. **Un des sujets prioritaires de la municipalité actuelle reste la sécurité**. Dans une première phase, la sécurisation du groupe scolaire Maurice et Katia Krafft, à travers l'installation d'un grillage autour des cours, ainsi que la sécurisation des accès existants à la mairie ont été réalisées. De nouvelles alarmes ont été installées dans les bâtiments communaux.

Pour les investissements liés à la sécurité, la commune a obtenu **une subvention de 16 500 €, via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Le versement de cette subvention sera effectif en 2022.

Dans le contexte sanitaire actuel, la municipalité a également priorisé l'acquisition d'un système numérique mobile permettant de diffuser des conseils, réunions et événements à distance. Le renouvellement obligatoire d'une partie du parc informatique municipal est également valorisé dans la **thématique Informatique et Communication qui représente plus de 20% des dépenses d'investissement**.

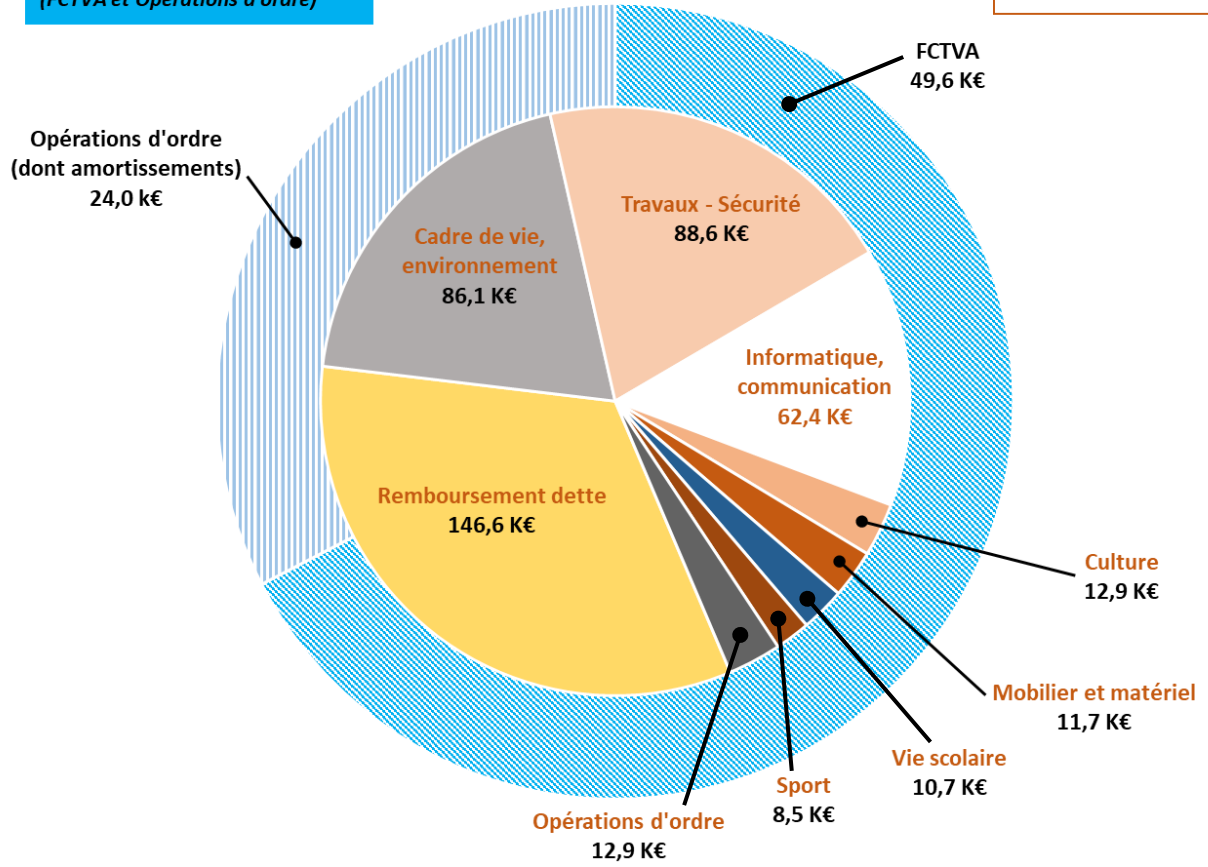
La municipalité a accompagné le groupe scolaire dans son virage numérique avec le soutien à l'acquisition d'ENI (tableau interactif) et d'une classe mobile. Ces investissements bénéficient d'une subvention d'Etat pour la transformation numérique des collectivités, à hauteur de 47% du coût total.

Pour 2021, le montant total des dépenses d'investissements s'élève à 440 426 €. En raison de la crise Covid, **les délais fournisseurs ont été allongés** avec des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières. **Des dépenses d'investissements, d'un montant de 92 500 €, ont été engagées mais non soldées** ; elles n'apparaissent donc pas dans le réalisé 2021. Ces investissements ciblent notamment l'aménagement des gradins de l'amphithéâtre de la Ronchère, la mise en place d'une infrastructure d'accès sécurisé des bâtiments communaux. D'un montant de 92 500 €, ces « restes à réaliser » en dépenses d'investissements (dépenses engagées non mandatées) seront inscrits au budget primitif 2022.

La totalité des investissements 2021 sont majoritairement financés par l'excédent de fonctionnement inscrit au budget primitif 2021.

RECETTES : 73,6 K€
(FCTVA et Opérations d'ordre)

DEPENSES : 440,4 K€



Budget de fonctionnement – Réalisé 2021

Les dotations de la Métropole, d'un montant de 845,5 K€ sont une des principales sources de financement avec plus de **40% du montant global des recettes** du budget de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'Etat, les dotations ont connu une baisse continue et drastique depuis 10 ans, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 0 € depuis 2020 et **une Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 14 550 €**, montant presque stable depuis 5 ans avec une baisse de 1000 € sur cette période.

La principale recette de fonctionnement émane du produit fiscal des taxes locales. Avec le **maintien des taux fonciers votés par la commune depuis 5 ans** et la compensation prévue par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation, le produit fiscal a été maintenu.

Les recettes issues de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont légèrement supérieures à 2020 qui avait été impactée par un abattement durant la période de confinement.

Depuis 2021, **la commune perçoit une nouvelle taxation sur la consommation d'électricité (TCFE), prévue par l'article 54 de la loi de finances 2021.** Ce nouveau produit fiscal se porte à 14 600 € pour cette première année.

Les revenus provenant des produits et services (périscolaire, cimetière, produits forestiers, salle polyvalente), d'un montant de **142,1 k€, ont progressé de 28% par rapport à 2020** marquée par des périodes de confinement successifs.

Sur le volet des dépenses de fonctionnement, **les charges générales ont été contenues à hauteur de 592,5 k€,** montant inférieur de 6,7% au prévisionnel 2021. En augmentation par rapport au réalisé 2020, elles retrouvent le niveau de dépenses 2019.

Seules les dépenses relatives au chauffage ont dépassé significativement le prévisionnel 2021. En effet, la hausse du coût de l'énergie et tout particulièrement du gaz a impacté **le prix du kWh.** Dalkia, notre prestataire, a reporté cette augmentation.

Le budget prévisionnel 2021 avait tenu compte des gains attendus par la solution logicielle d'optimisation de la consommation (e-learning), à savoir entre 15 à 20 % pour établir un budget consommation de 742196 kWh pour un coût de 30 000 €. En raison de la Covid et des retards de livraison, la solution logicielle n'a pu être déployée sur les groupes sportifs et scolaires, qui sont les plus gros consommateurs en énergie (61% de la consommation totale).

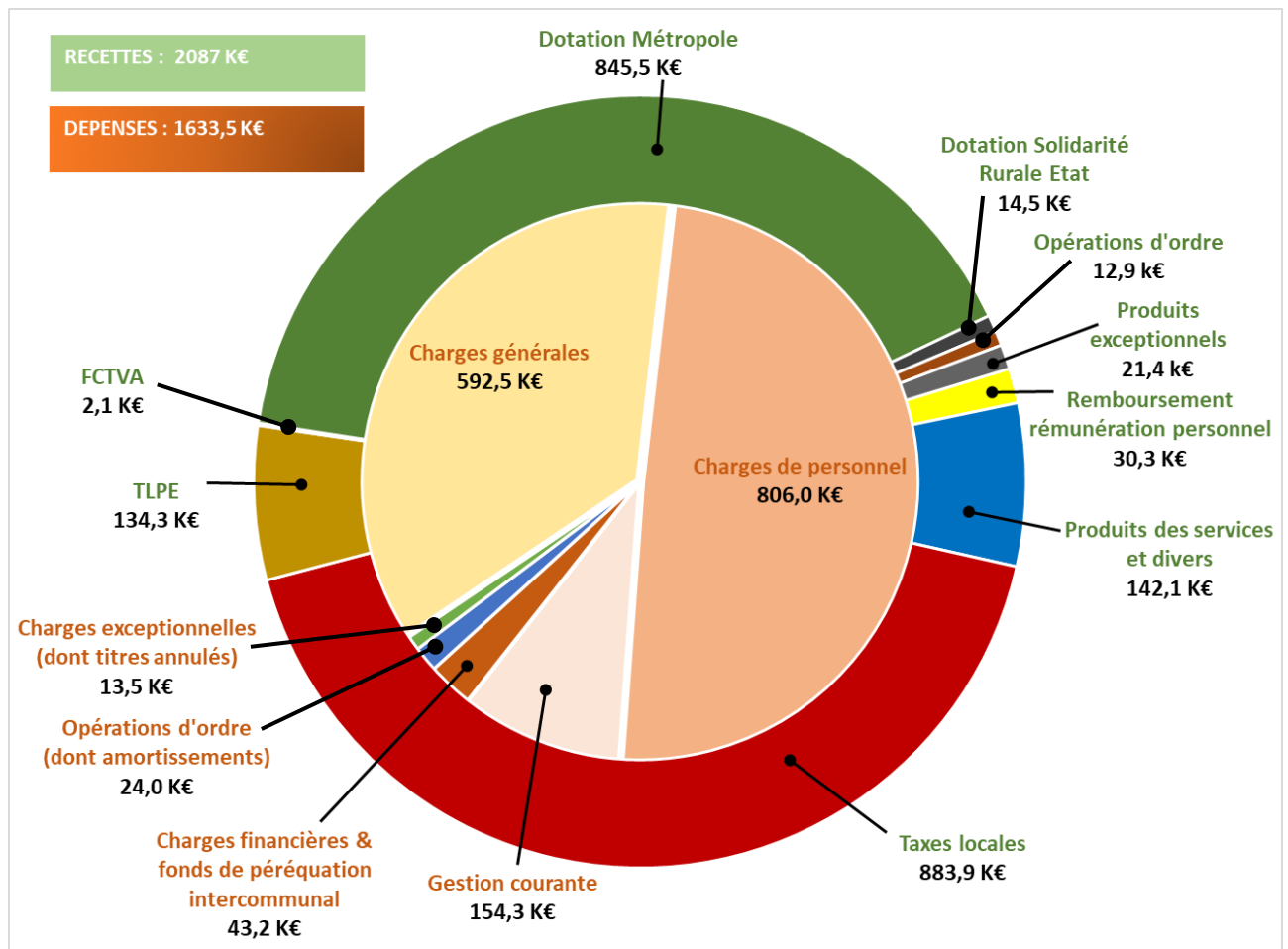
Par conséquent, **la consommation « énergie gaz » annuelle s'établit à 789 778 kWh,** en hausse de 27% par rapport à la consommation 2020. Le budget réalisé se porte à 56 090,46€, en hausse de **presque 40 % par rapport au réalisé 2020.**

Les charges de personnel représentent pratiquement 50% des dépenses de fonctionnement et connaît une baisse de presque 10% par rapport au réalisé 2020. Cette situation ponctuelle s'explique par le départ en retraite de 3 personnes au cours de l'année et une mutation demandée par un agent. Deux recrutements sont toujours en cours actuellement.

Au 31/12/2021, la commune compte 24 agents représentant 19.1 ETP présents.

Les intérêts liés aux emprunts contractés représentent 39 426 € en 2021 et 36 674 € en 2022.

Le budget de fonctionnement 2021 est clôturé à 2087,9 K€ en recettes et 1633,5 K€ en dépenses. Il dégage un excédent de fonctionnement de 453 530 € auquel s'ajoutera l'excédent antérieur reporté de fonctionnement 2021. Cette situation permettra de financer les investissements 2022.



7/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022-2024

Un budget de fonctionnement 2022 en suréquilibre

L'excédent du budget de fonctionnement 2021 contribue à financer les investissements 2022. Cet excédent est composé de la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement 2021 (environ 450 000 €) auquel s'ajoute l'excédent des années antérieures (1 217 660 €).

Cet excédent, pondéré par le déficit de la section d'investissement 2021, est reporté en recettes de fonctionnement au sein du budget primitif 2022. Pour l'année 2022, **le montant reporté est estimé à 1 496 800 €**. Seule une partie de cet excédent couvrira les dépenses de fonctionnement 2022 et les dépenses d'investissements ; ce qui aura pour conséquence de présenter, pour la seconde année consécutive **un budget de fonctionnement en suréquilibre**.

Deux explications sont avancées pour expliquer le suréquilibre de la section de fonctionnement 2022 :

-En 2019 et 2020, la section d'investissement a présenté un solde excédentaire en raison du versement très élevé de FCTVA et de la vente de l'école élémentaire. L'affectation du résultat N-1 n'a pas été rendu nécessaire pour assurer l'équilibre du budget primitif d'investissement. **Conserver le résultat comptable en résultat reporté de la section de fonctionnement, permet la couverture de besoins futurs en investissement.**

-La commune adopte **une comptabilité d'engagement** qui comptabilise, en « Reste à Réaliser » (RAR) d'investissements, les dépenses engagées et non mandatées. Seules les dépenses, relatives à des devis validés, sont reportées en RAR l'année suivante et inscrites au budget primitif. Les lignes de crédit ne sont pas reportées d'une année sur l'autre. Cette orientation a pour conséquence de diminuer les RAR et donc le déficit d'investissement annuel et d'augmenter mécaniquement l'excédent de fonctionnement reporté en N+1.

Pour l'année à venir, une hausse des dépenses de fonctionnement est attendue au regard de la hausse des prix de l'énergie, du niveau de l'inflation notamment. Les dépenses de personnel devraient être supérieures au réalisé 2021 en raison de la réévaluation des grilles indiciaires des agents, l'intégration de nouveaux agents remplaçant les départs et mutation. Les projections montrent que la commune restera excédentaire sur la section de fonctionnement.

Impact budgétaire des projets d'investissements pour les années à venir

Avec un bon niveau d'autofinancement et une section de fonctionnement en suréquilibre, **le choix politique s'oriente sur le maintien du niveau des investissements 2021 auquel s'ajoute le lancement d'un projet d'aménagement de l'espace « Source du Fonteno »**. Sera inscrit au budget primitif 2022 une première phase d'investissements de ce programme qui sera financé prioritairement sur des fonds propres. Une recherche de cofinancement, via subventions, sera menée de façon à diminuer la charge financière communale.

A partir de 2023, sera engagé **le projet qui cible le complexe sportif du Mancès** qui implique une recherche de subventions et un cofinancement sur fonds propres. Le recours à l'emprunt sera également requis et nécessitera une analyse de l'impact sur le niveau d'endettement de la commune, sur le montant des remboursements (capital+intérêts) et sur la CAF brute et nette.

Dès 2023, serait budgété en investissement un montant pour l'étude du projet. De manière corrélée, seuls les investissements nécessaires seraient inscrits au budget primitif permettant de contenir la dépense d'investissement pour dégager des marges de manœuvre financière sur le projet « Mancès ».

Pour ces deux projets, il sera proposé au conseil municipal un **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**. Outil d'analyse financière prospective, ce PPI permettra de planifier les investissements selon un rétroplanning défini et sera couplé à un programme de financement. Dans cette perspective, la recherche de subventions sera un élément clé pour l'aboutissement de ce projet.

Sollicitation de dotations et subventions

Pour chacun des projets d'investissement, la municipalité s'emploie à **rechercher des co-financements dans l'objectif de diminuer les dépenses communales sur fonds propres**. Pour 2022, l'Etat et la Région ont fait l'objet de demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et l'aide à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public. **Le montant des dotations sollicitées s'élève à 53 600 € HT, ce qui représente 51% du coût total des investissements éligibles (104 200 € HT).**

8/ LES ORIENTATIONS ET PROJETS MUNICIPAUX DES ANNEES A VENIR

Un budget participatif pour favoriser les initiatives citoyennes

En 2023 la municipalité proposera d'allouer un budget de 6000€ dédié à la réalisation de projets choisis par les habitants. Ce budget participatif a vocation à **favoriser les initiatives citoyennes sur notre territoire communal**. Selon une procédure et un règlement, les idées proposées sont soumises à une pré-sélection suivant des critères d'éligibilité (relevé du budget d'investissement, présenté un intérêt collectif par exemple) puis à un vote des habitants dans un second temps. Une fois les projets lauréats connus, les administrés sont associés à toutes les étapes, de la conception à l'inauguration.

Des acquisitions foncières pour développer le patrimoine communal

Depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée à **valoriser et protéger le patrimoine naturel et des espaces verts sur les coteaux**. Et nous y attachons une grande importance. Préserver notre cadre de vie et notre environnement nécessitent de sauvegarder la faune et la flore de notre territoire. L'acquisition de parcelles situées dans les coteaux s'inscrit dans cet objectif qui place Houdemont comme « Ville à la campagne ». Entretenir les coteaux, avec l'appui d'association telle qu'Ecovillage, les rendre accessible aux habitants pour des randonnées pédestres, pour la culture de fruitiers ou de potager, restent une préoccupation majeure pour les années à venir. Cette année 2022, nous poursuivrons cet engagement en faisant **l'acquisition de terrains** à hauteur de 20 000€. Cela contribuera à la préservation des arbres, des forêts et de la biodiversité pour que les générations futures puissent bénéficier de tous leurs bienfaits.

Dans l'objectif **d'élargir la rue des Jardins, valoriser l'église et créer des stationnements supplémentaires au centre-bourg**, la municipalité projette **d'acquérir un bâtiment** à hauteur de 70 000€ et d'engager, dans les années à venir, les futurs travaux.

En 2022 nous allons engager **une réflexion avec les habitants sur l'aménagement de l'espace «Source du Fonteno »** accompagné par le CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement). **L'aménagement de cet espace public** permettra de valoriser ce site naturel et d'accueillir une vie sociale. Ce projet est inscrit en partie l'année 2022 pour le lancement des études. La partie aménagement sera financée, en 2023, au budget investissement.

Depuis de nombreuses années le projet du Mancès a été reporté. Le complexe est vieillissant, énergivore et a besoin d'une rénovation en profondeur. Pour mener ce projet nous avons souhaité y **associer les acteurs, habitants et experts tel que le CAUE 54**. **Ce projet d'envergure pour le complexe sportif du Mancès** sera inscrit au budget 2024, sachant qu'un recours à l'emprunt sera nécessaire. En contrepartie, des emprunts en cours arriveront à leurs termes pour un montant de 20 079€.

La mise en valeur de notre patrimoine est important et cela doit permettre aux habitants d'en prendre conscience et d'y être sensible. Le patrimoine est transgénérationnel et se transmet au fil des ans, de génération en génération. Il permet de créer du lien, de souder un village entier. Il est véritablement une force! Le patrimoine de la commune rendra les habitants fiers de leur ville. Le sentiment d'appartenance doit être plus fort.

Un projet de vidéo-protections pour la sécurité

On ne peut apprécier un beau cadre de vie que si l'on s'y sent en sécurité. Le premier devoir d'une commune, est de protéger ses habitants. **La sécurité et la prévention de la délinquance font partie des préoccupations** de la municipalité. Dès 2022, nous avons décidé **l'installation de 8 caméras sur la commune, reliées au centre de supervision urbain (CSU) de la métropole du Grand Nancy**. Il est opérationnel 24/24h et 7 jours sur 7. Equiper son territoire de ce système permet de protéger les bâtiments et les installations publiques, de surveiller leurs abords, de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de dégradation ou de vol. Il contribue à l'élucidation des affaires judiciaires et à assurer la vidéoprotection de la voie publique, apportant ainsi son concours aux interventions de police et la justice. L'installation de la vidéoprotection a un coût estimé à 73 522 €. Une partie de cet investissement sera financée par des subventions. Des demandes sont en cours auprès de la région Grand Est et de l'Etat.

Une consommation énergétique pilotée et maîtrisée

Depuis 2020, la nouvelle municipalité **a cherché à maîtriser l'impact énergétique des bâtiments communaux et en corolaire diminuer les coûts**

En 2020, Houdemont, Fléville, Richarménil, et Ludres, ont confié l'approvisionnement et la maintenance de leurs chaufferies à DALKIA avec pour objectifs :

- La maîtrise du prix de la molécule grâce au volume de gaz acheté par le groupement ;
- Mutualiser l'entretien et l'acquisition des pièces de rechanges sur les chaufferies.

Le périmètre du contrat repose sur la définition d'un prix de molécule comprenant, l'achat du gaz sur le marché, l'entretien du parc, la maintenance préventive et corrective.

A partir des prévisions météorologiques et de la structure des bâtiments, **une solution logicielle (e-learning) permettra d'optimiser la consommation**, en privilégiant le paramètre confort, en lien avec les objectifs températures des bâtiments publics. Ce dispositif, acquis par la ville, sera mis en place en 2022, du fait du retard dû au Covid.

La hausse du gaz constatée en 2021 **risque d'être durable**. Cependant, le logiciel devrait nous permettre de limiter l'impact consommation sur le complexe sportif et le groupe scolaire, premiers sites sous contrôle de la solution.

Des études d'optimisation sont en cours pour réduire la consommation du pôle associatif.

Pour 2022, notre estimation se situe sur baisse de consommation de plus de 15% corrélée à une hausse de facturation de 30%.

Soutien communal au tissu associatif

Riche de ses 25 associations, culturelles ou sportives, la municipalité de Houdemont alloue chaque année une enveloppe de subventions qui contribue à soutenir l'action des bénévoles sur le territoire. **Près de 1200 adhérents** s'investissent, participent aux manifestations et contribuent au rayonnement et à la valorisation de notre commune.

Une étude métropolitaine, sur les associations sportives en 2020, place Houdemont au 3^{ème} rang des communes de la Métropole, au titre des subventions de fonctionnement versées aux associations sportives, avec un montant de 13,27€/habitant/ alors que la moyenne est de 8,74€.

La municipalité propose de poursuivre le soutien accordé sur le même périmètre financier que 2021. Le montant des subventions, voté pour chaque association, prendra en compte le niveau de trésorerie de l'association, le nombre de participants, la couverture des frais par les cotisations des adhérents et les projets présentés lors des Assemblées Générales.

Poursuite de l'appui au CCAS

La commune continue de **soutenir les actions du CCAS en direction des séniors, des publics fragiles et des houdemontais**. Le montant de la subvention allouée est défini au regard des besoins exprimés par le Conseil d'Administration du CCAS et des actions prévues sur l'année à venir. A noter que 2021 fut marquée par l'organisation d'un « voyage seniors », soutenu par la commune, qui sera renouvelé en 2022.

Une stratégie de communication renforcée

La nouvelle mandature inscrit **la stratégie de communication comme une priorité** pour informer les houdemontais sur les actions, décisions et événements portés par la commune. Elle s'attache à communiquer fréquemment et en toute transparence, sur les sujets qui préoccupent nos concitoyens. **Diversifier les vecteurs de communication pour créer du lien entre la municipalité et les administrés** est au cœur des préoccupations de la mandature actuelle. Depuis le début de son mandat, la nouvelle municipalité s'attache à communiquer fréquemment et en toute transparence, sur les sujets qui préoccupent nos concitoyens.

Les divers supports de communication évoluent dans l'objectif de donner accès à l'information à toute typologie d'habitants :

- les bulletins municipaux « Houdemont Actu » avec la parution de 7 numéros par an ;
- les 3 panneaux électroniques aux entrées de ville ;
- les distributions d'informations dans les boîtes aux lettres, sous forme de courriers ou de flyers ;
- la page facebook dédiée à la ville de Houdemont ;
- le site internet dont la refonte sera revue en 2022 avec un budget dédié ;
- une nouvelle application mobile « Intramuros » sera proposée pour accéder à toutes les informations de la commune dans l'objectif d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.
- un nouveau guide pratique de la commune sera édité fin 2022, début 2023 ;

Culture et animations houdemontaises : un nouveau programme riche et renouvelé

La période tourmentée, que nous traversons depuis deux ans, n'a pas permis de développer toutes les manifestations que notre équipe municipale avait prévu d'initier.

Les animations sur notre commune sont portées par le Comité des Fêtes. A travers l'appui et la dotation financière communale, la municipalité accompagne et promeut les événements organisés par le Comité des Fêtes.

Pour les années à venir, **de nouveaux événements seront proposés et le programme du Comité des Fêtes est porteur de renouveau**. Dès 2022, la fête de la Rhubarbe du 8 mai proposera une course pédestre et la présence du club de voitures anciennes. Le « Rouge Bonnet » sera dédié aux enfants avec jeu de pistes, kermesse et animations. Le nouvel événement « Salon du Vin et des Saveurs » sera renouvelé avec l'ambition de devenir un événement incontournable sur la Métropole.

Portée par la municipalité, **une programmation artistique** sera proposée aux houdemontais, au printemps 2022, sous la forme d'un **week-end musical pour tout public**.

Des projets « Vie scolaire et Jeunesse » initiés et soutenus par la municipalité

La municipalité souhaite poursuivre son accompagnement au projet de vie scolaire qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. L'objectif étant de donner aux enfants un cadre éducatif pour leur permettre l'apprentissage du respect et du savoir être.

Celui-ci demeure interdépendant des objectifs pédagogiques et éducatifs de la communauté éducative. En effet, rappelons l'importance de chaque acteur dans la bonne réalisation de ces derniers.

Les parents seront les premiers accompagnateurs des enfants dans la réussite de leur éducation et de leur développement – le personnel éducatif aura pour mission de leur enseigner le savoir et le savoir-être – les animateurs périscolaires mettront en œuvre des animations éducatives – **la municipalité s'accordera à mettre à disposition tous les outils nécessaires** à l'accomplissement des tâches respectives des différents acteurs, dans leur quotidien. Cela passera par l'amélioration constante de l'efficacité du service pour mieux répondre aux besoins de chacun.

En ce sens des actions ponctuelles sont menées, telles qu'actuellement **le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire**. Ainsi, accompagné par la Métropole, autre acteur de la communauté éducative, une réflexion déjà avancée est menée afin d'adapter les menus et les comportements, afin d'éviter le gâchis de denrées alimentaires.

La municipalité étudie, chaque année, l'opportunité de soutenir financièrement les projets de voyage scolaire, portés par les enseignants. Elle participe au **co-financement de ces projets pédagogiques**. En 2021, partant du constat que les élèves avaient été durement impactés par la crise sanitaire, la municipalité avait souhaité, à titre exceptionnel, que chaque élève puisse bénéficier d'une journée récréative en allouant un montant de subvention par élève.

Sur le volet périscolaire, la municipalité **poursuivra le service d'accueil**, lancé en 2020 et **proposé les mercredis, les petites vacances scolaires et une partie des vacances d'été**. Ce service est délivré actuellement par l'association les Francas avec un financement communal.

Concernant les adolescents qui participent également à la vie de la commune, le projet des chantiers jeunes a été remis au goût du jour. L'énergie qui se développe au travers des activités proposées et assurées par les jeunes, démontre le besoin de créer du lien autour d'eux, de s'approprier une première approche du monde du travail et de favoriser l'engagement citoyen. **La mandature actuelle poursuivra le déploiement des chantiers Jeunes**, avec l'appui du coordinateur périscolaire, durant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal des enfants (CME), initiative communale relancée en 2021, se définit comme une participation démocratique des enfants à la vie de la cité où chacun a un rôle à jouer. Des actions ont déjà été menées, telle que l'installation de poubelles pour les masques anti-covid à l'école ou à la pharmacie. Les jeunes élus sont également associés à la réflexion engagée par le Comité des Fêtes pour dynamiser certaines manifestations sur la commune et les adapter à un jeune public. Des collaborations se poursuivront avec les enfants des CME des communes avoisinantes autour de projets communs.

Un nouveau label houdemontais pour les Jeux Olympiques 2024

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition affichée par le label Terre de Jeux 2024 est que le pays tout entier se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans les territoires volontaires et engagés. C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024 qui est proposé aux collectivités territoriales.

La commune de Houdemont s'est portée candidate et **a obtenu le label Terre de jeux 2024**. Ce label, décerné par le comité olympique, nous permettra de valoriser les jeux sur notre commune et promouvoir le sport multi générationnel.

Cet engouement passe par **l'organisation d'actions en relation avec le sport**. La municipalité a l'objectif de mobiliser les administrés. La première en cours d'élaboration sera menée en partenariat avec l'école élémentaire.

Une politique environnementale engagée

Notre commune d'Houdemont est engagée, depuis plusieurs mandatures, sur le champ de la préservation de notre environnement. Une stratégie politique volontariste, couplée à un tissu associatif dynamique, place Houdemont comme commune exemplaire sur ce champ au sein de la Métropole.

Houdemont détient **le label Apicité** depuis fin 2020 qui met en avant **la qualité environnementale de notre ville et l'implication de la municipalité et des habitants**. Le renouvellement de ce label est prévu pour 2023.

3 fleurs pour Villes et Villages fleuris ont été décernées à Houdemont. Un nouveau passage du jury est prévu pour 2022.

Pour valoriser la démarche de jardinage et la culture maraîchère, le concours traditionnel annuel qui récompense les habitants devient « **Concours des Jardins fleuris et Potager** ».

En outre, **un second jardin partagé** est en cours de conception au Clos du Moulin. Il permettra de développer le jardinage local en favorisant les rencontres et les échanges entre habitants.

Il est également prévu l'installation de **composteurs collectifs** sur deux quartiers.

Enfin, une campagne d'abattage et d'entretiens a été conduite en 2021 et se poursuivra, en 2022, par **une campagne de plantation échelonnée du printemps à l'automne. Un trentaine d'arbres vont être replantés en 2022.**

EN CONCLUSION

En 2022, la ville de Houdemont poursuit les projets engagés en respectant :

Une gestion rigoureuse pour
dégager un maximum
d'autofinancement

Des taux de fiscalité
maintenus à leur niveau
de 2017

Un endettement
maîtrisé